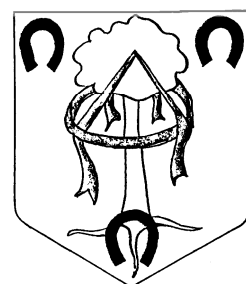


octobre 2013

# Bulletin municipal N°98

## Saint-Eloy



*Au sommaire :*

Services municipaux .....	page 1	Annonces diverses .....	page 4
Nouvelles des associations .....	page 3		

### SERVICES MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES

#### Etat civil

Naissances : 5 août 2013 : Ilyan AUFFRAYS (chemin des écoliers)

Mariages : 20 juillet 2013 : Michaël HOURMANT et Enora FALHUN  
23 août 2013 : Yannick MAGIMEL et Isabelle LE COZ

#### Eau

Nitrates : au 13 août 2013 : 6,4 mg/l                      Rappel : au 13 mai 2013 : 6,2 mg/l

**Déclaration préalable** : Monsieur BECKER Guillaume, 9 route du Léon pour la pose et la modification de fenêtres de toit.

#### Don du sang

L'amicale pour le don de sang bénévole des pays de DAOULAS - LE FAOU a le plaisir de vous inviter à son assemblée générale et remise de diplômes aux donateurs de sang bénévoles, le vendredi 29 novembre 2013 à 18 heures, salle polyvalente de SAINT ELOY, en présence de Monsieur le professeur FEREC directeur scientifique de l'établissement français du sang Bretagne et directeur du site de Brest, de Madame le docteur HEMIDY, responsable des collectes et de Monsieur Gilles TANDEO, maire de SAINT ELOY.

Cette réunion est ouverte à tous ! Venez nombreux y assister, poser des questions et en fin de séance boire le verre de l'amitié.

Contacts : Solange GRALL 02 98 21 90 13, Bernard LE LOUS 06 87 98 03 07.

#### ERDF-Elagage

Les branches d'un arbre situé à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre ! Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture de câbles ou entraîner des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'élaguer ou faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques :

- L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain . En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain où sont implantés des arbres, j'ai la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés, fossés). Dans ce cas 2 possibilités s'offrent à moi : Confier mon élagage à une entreprise spécialisée ou effectuer moi-même l'élagage. Des plaquettes d'information sur le sujet sont à disposition à la mairie pour expliquer dans les 2 cas les démarches à suivre.

Le saviez-vous ? Lorsque des branches ou la chute d'un arbre occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6 000 €. En cas de manque d'entretien votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

- L'élagage est à la charge d'ERDF lorsque le réseau électrique (branchement exclu) est sur votre propriété, ERDF réalise l'élagage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer en permanence le respect

des distances de sécurité. Au préalable chaque propriétaire ou occupant est directement informé par l'élagueur, prestataire d'ERDF, de son intervention.

Le bon conseil : élaguer régulièrement votre végétation : Une fois l'élagage de la végétation effectué, ERDF recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

### **Déclaration de ruches**

La localisation des ruches est un outil indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. La déclaration annuelle permet cette localisation. En effet depuis 2010 la déclaration des ruches est obligatoire : les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la 1ère ruche.

Elle se fait en une seule fois entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année, directement (dès la deuxième déclaration) par Internet sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure>. ou auprès du GDS par une déclaration "papier". Il suffit de remplir un formulaire **CERFA n° 13995\*01** (disponible sur le site internet <http://vosdroits.service-public.fr/pme/R15642.xhtml> ou sur demande à votre GDS départemental.)

Il est conseillé de la faire à l'automne, après la mise en hivernage : cela permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cependant, il ne faut pas attendre le dernier moment; la déclaration risquerait de ne pas être prise en compte pour l'année en cours.

### **Retrait des éco-points**

Dans la mesure où la collecte des recyclables en porte à porte concerne désormais la majeure partie des habitants, la communauté de communes a programmé en relation avec les communes, la suppression des points d'apport volontaire « papier » et « plastiques » sur une grande partie du territoire. Seuls quelques points « emballages » (plastiques, papiers, briques et cartonnets collectés en mélange) seront maintenus sur les communes littorales, sur les parkings des supermarchés de Landerneau et sur les déchetteries. Courant octobre, les services techniques de la communauté de communes interviendront pour démonter les aires grillagées et enlever les bornes papier.

La collecte du verre se fera toujours par apport volontaire. Les points de collecte actuels sont maintenus et de nouveaux points de collecte seront installés sur certaines communes après concertation avec ces dernières.

Voici quelques points d'apport volontaire aériens « emballages » conservés par certaines communes dont notamment Daoulas (déchetterie de Reun Ar Moal), Hanvec (ateliers municipaux), L'Hôpital-Camfrout (ateliers municipaux)...

Attention : les habitants des communes où les Eco-points vont être supprimés vont devoir s'équiper d'un bac à couvercle jaune ou se déplacer sur l'un des points mentionnés.

### **Service CLIC du Pays de Landerneau-Daoulas**

A partir du 1er octobre 2013, la communauté de communes renforce son orientation sociale en reprenant à son compte la gestion du CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique. Le CLIC est un interlocuteur unique et de proximité proposant un **service gratuit et confidentiel** ; véritable sésame pour les seniors et leur famille à la recherche d'informations et de solutions de proximité pour toutes les problématiques liées au vieillissement (accès aux droits, prise en charge des caisses de retraites, aide à domicile, santé et sécurité, adaptation du logement, établissements d'accueil...)

### **Classes bilingues breton-français intercommunales**

L'école maternelle publique de Daoulas compte **deux classes bilingues inter-communales**, dans lesquelles les enfants travaillent en français et en breton.

Ces classes sont ouvertes aux enfants des communes de Daoulas, Logonna-Daoulas, l'Hôpital-Camfrout, Irvillac, Saint-Eloy et Saint-Urbain, à partir de 2 ans, pour une rentrée en janvier au plus tard. Les inscriptions y sont encore possibles pour l'année scolaire 2013-2014. Pour tout renseignement, contactez l'école au 02.98.25.86.87 ou l'association de parents d'élèves Div Yezh : [divyezbrodaoulaz@gmail.com](mailto:divyezbrodaoulaz@gmail.com), 02.29.62.89.47.

### **Relais Parents Assistantes Maternelles**

Le RPAM a répertorié des lieux d'accueil pour les familles sur le pays de Daoulas :

-Pour les enfants de moins de trois ans, (accompagnés de leurs parents) il existe notamment l'éveil musical, qui a lieu à l'école de musique de Daoulas sur Loperhet pour « la découverte du son » le samedi de 11h00 à 11h30. Contact : [ecole-musique@loperhet.fr](mailto:ecole-musique@loperhet.fr) ou au 02.98.07.13.54

-Pour les enfants de 3 à 6 ans (sans les parents), il existe également l'activité éveil corporel « les prémices de la danse moderne » à Daoulas le samedi de 10h00 à 11h00. Contact : Véronique Bodennec à l'Amicale laïque au 02.98.20.61.56

-Pour tous, le parc animalier du Menez Meur à Hanvec (animaux domestiques et de races régionales). Contact : 02.98.68.81.71 (gratuit pour les enfants de moins de huit ans).

Cette liste n'est pas exhaustive, il existe bien d'autres activités à partager avec vos enfants, pour de plus amples renseignements contacter le RPAM de Daoulas 02.98.25.87.26

## NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

### **Ancien combattants**

La commémoration de l'armistice de 1918 aura lieu le lundi 11 novembre : A St Eloy à 11h, dépôt de gerbe et allocution au monument aux morts puis au Tréhou à 11h30, dépôt de gerbe et allocution suivi d'un apéritif et d'un repas au Tréhou, par souscription. S'inscrire pour le mardi 5 novembre au plus tard au « Ty trouv'too » ou à F. Rannou Saint-Eloy au 02-98-21-93-81 ou à P. Kermarrec Le Tréhou au 02-98-68-87-67 .

### **Comité d'animations**

L'assemblée générale s'est déroulée le dimanche 20 octobre :

Le Président, Jean-Pierre LIZIARD, a rappelé les activités de l'exercice écoulé : Les 5 concours de dominos de l'hiver 2012 / 2013, le Noël des enfants, la soirée crêpes, le Pardon des Chevaux, la course de Caisses à savon et les 3 concours de Pétanque de l'été.

Le Trésorier, Yann LIZIARD, a présenté le bilan financier, nettement positif.

Pour l'exercice à venir, les mêmes manifestations vont être reconduites, à savoir :

-les 5 concours de Dominos, les samedis 23 novembre, 14 décembre 2013, 4 janvier, 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> mars 2014 à partir de 14 h 00,

-le Noël des enfants le samedi 11 janvier, la journée se terminant par les vœux de Monsieur Le Maire et la remise des cadeaux aux enfants de moins de 4 ans,

-la soirée crêpes au printemps (date restant à fixer),

-le traditionnel Pardon des chevaux, le jeudi de l'Ascension, 29 mai,

-la course de Caisses à savon (date restant à fixer),

-les 3 concours de Pétanque, le 14 juillet, le 15 août et le dernier samedi d'Août.

En outre, le samedi 9 novembre à 11 H 00 à la Mairie, Jean François PIZZETTA se propose de faire une présentation du site internet de SAINT-ELOY : [saint-ely.fr](http://saint-ely.fr)

### **Bibliothèque**

Elle se situe encore officiellement à la mairie, en attendant son ouverture à « la maison du cadran ». Actuellement, nous sommes en phase de « désherbage » (tri des ouvrages), puis suivront l'achat, le catalogage, la couverture... des nouveaux documents. Les personnes qui veulent bien donner de leur temps pour réaliser ces tâches et/ou pour tenir des permanences, quand la bibliothèque sera ouverte, sont invitées à se faire connaître auprès de Caroline Couture : [carolinecouture77@gmail.com](mailto:carolinecouture77@gmail.com). Merci d'avance !

Je vous recommande la lecture de « Pionnier en Patagonie » de Miguel de Larminat.

## ANNONCES DIVERSES

### **Nouvelle édition du jeu sur le Pays de Brest-Morlaix**

Après son succès de 2012, ce jeu familial et convivial revient avec plus de 1000 questions dont 80 thèmes abordés : géographie, histoire, patrimoine, sport, actualités, devinettes, charades...

Le jeu contient également 140 questions visuelles et 100 questions « Junior ».

Attention l'édition est limitée.

Les renseignements et la liste des points de vente sont sur : [www.lejeudupaysdebrest-morlaix.com](http://www.lejeudupaysdebrest-morlaix.com)

Contact : 06 62 02 18 33

### **Les lundis de la santé**

Des conférences, pour s'informer et être acteur de sa santé, sont organisées par l'Université de Bretagne Occidentale, l'UFR médecine et le Pôle Santé Publique de la ville de Brest. Elles ont lieu un lundi par mois de 18h30 à 20h00 amphithéâtre 500 et 600 de la Fac de droit d'économie et de gestion, 12 rue de Kergoat à Brest.

Prochain rendez-vous le lundi 18 novembre sur le thème « allaitement maternel : une question de santé publique ou de mode de vie ? ».

Infos au 02.98.00.84.80 et sur les sites internet : <http://agenda.brest.fr> et [www.univ-brest.fr/medecine](http://www.univ-brest.fr/medecine)

### **Halte-Relais**

L'association France Alzheimer 29 redémarre les séances Haltes-relais à partir du mardi 27 septembre 2013 à la Maison des Aidants du centre de Lannouchen, 9 rue des Marronniers à LANDIVISIAU. Ces séances s'adressent aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés vivant à domicile et leurs aidants familiaux. La Halte-relais sera ouverte le dernier mardi de chaque mois de 14h30 à 17h30. Il n'y aura pas de séance en décembre. Contact au 02.98.44.90.27 ou par mail : [france.alzheimer29@orange.fr](mailto:france.alzheimer29@orange.fr)

### **Les Compagnons du Devoir**

Du vendredi 24 au dimanche 26 janvier 2014 les Compagnons du Devoir ouvriront au public leur Maison de Brest au 07-09 rue Armorique de 9h00 à 18h00. Ces journées portes ouvertes seront l'occasion de faire découvrir au public leurs 27 métiers et les formations en alternance qu'ils proposent aux jeunes. En plus des familles, les entreprises partenaires des Compagnons du Devoir, les professionnels de l'éducation et de l'orientation ainsi que les institutionnels locaux sont conviés.

### **Les Restos du Cœur**

La 29ème campagne des Restos du Cœur commencera le 25 novembre prochain.

Afin de leur permettre d'améliorer les conditions d'accueil et de rencontre avec les familles en grande difficulté, ils sollicitent votre aide. Toutes les bonnes volontés désireuses de les aider à mieux les accueillir seront les bien venues. Merci d'avance de leurs permettre de mieux aider ces familles. Contact: Association départementale des restos du cœur, 27 rue de la mairie, 29 590 SAINT SEGAL Tel: 02 98 86 60 06

### **AD Nord Finistère**

Service d'aide, d'assistance et de maintien à domicile aux personnes, vous propose une solution adaptée pour les actes de la vie quotidienne, l'entretien du cadre de vie, petit bricolage, jardinage, assistance informatique, maintenance-vigilance résidences. Service à la personne seniors et actifs, agrément qualité 32 rue F. Le Corre à Lesneven 02.98.43.19.22 [www.adseniors-brest.com](http://www.adseniors-brest.com)

### **Finistère remplacement et partag'emploi**

Ces groupements d'employeurs associatifs ont pour vocation d'apporter des solutions de main d'œuvre adaptées aux besoins des exploitations agricoles du département.

Ainsi Finistère remplacement propose des solutions de personnel afin de soutenir les exploitants en situation d'arrêt de travail, de congé maternité ou paternité, mais également ceux qui partent en congés.

Partag'emploi, quant à lui, propose des solutions d'emploi répartis entre plusieurs exploitations d'un même secteur géographique ou ayant des besoins similaires. Un salarié peut ainsi se retrouver entre deux ou trois élevages laitiers sur une même commune.

### **Assistante maternelle**

Madame BRARD Marie Rose, assistante maternelle agréée, propose ses services pour la garde d'enfants.

Tel : 02.98.21.94.30

### **Emploi**

Le centre communal d'action social (CCAS) de Daoulas recrute des aides à domicile à compter du 17 octobre 2013 pour remplacements et possibilité d'un contrat à durée indéterminée auprès de particuliers employeurs. L'aide à domicile accompagne toute personne en situation de besoin dans les actes ordinaires de la vie quotidienne (entretien du logement, préparation de repas), dans les actes essentiels de la vie (aide aux déplacements, aide à l'habillage), et dans les activités de la vie sociale et relationnelle.

Profil souhaité : personne diplômée (DEAVS, ADVF) ou ayant une expérience auprès de personnes handicapées.

Candidature à transmettre à Madame PERON Martine, responsable du CCAS. Adresse : place Saint Yves, 29460 DAOULAS.

### **Médecins de garde**

La nuit, les week-ends et les jours fériés vous devez composer le 15 (les services de garde débutent le samedi à 13 h). Selon l'urgence et les besoins, vous serez orientés par téléphone vers un médecin ou un service d'urgence.

### **Pharmacies de garde**

En composant le 3237, on vous indiquera la pharmacie de garde la plus proche.